

Un ethnologue face aux régimes... de palmes

Entretien de Edmond Bernus (1) avec

Claude TARDITS (2)

E. B. – *Comment, au début de ta carrière, as-tu eu l'occasion de collaborer avec l'Orstom et ses chercheurs ?*

Claude Tardits – C'est une histoire qui remonte à plus de trente ans. Une des raisons qui m'ont amené à accepter les propositions de l'Orstom, tenait sans doute à ma double formation anthropologique, à la fois française et américaine, à l'université de Chicago : aux États-Unis, la recherche scientifique n'est pas une recherche qui n'a d'autre finalité que de faire avancer la connaissance, mais elle peut avoir des implications pratiques et rendre service aux populations étudiées. Il y avait à Chicago une section intitulée « L'Anthropologie en action » qui visait à rendre service aux populations indiennes confrontées à des problèmes administratifs et économiques. Revenu en France, sensibilisé par cette orientation de l'anthropologie et par ma formation première – j'étais un ancien d'HEC –, j'étais préparé à aborder les problèmes économiques et il ne me semblait pas anormal qu'on puisse tirer parti d'études pour répondre à des questions concernant le développement ; il me semblait même que c'était une des vocations importantes de la recherche. À mon retour des États-Unis, Hubert Deschamps, responsable des sciences humaines à l'Orstom et que je connaissais depuis longtemps, me proposa de partir au Dahomey, le Bénin actuel, pour une recherche visant à mieux évaluer la situation foncière au nord de Porto-Novo où l'on arrivait mal à déterminer les détenteurs des titres fonciers. Ce problème était devenu important en raison de l'implantation d'usines achetant des régimes de palmes aux populations environnantes ; or, bien souvent, plusieurs personnes revendiquaient le prix des régimes et on ne savait pas comment résoudre ce dilemme. Nous avons alors formé une petite équipe composée d'un ingénieur qui auparavant s'était occupé du parcellaire dans le delta tonkinois, d'un ancien administrateur de la FOM et de moi-même, pour étudier la situation foncière au nord de Porto-Novo. Ainsi l'Orstom posait les questions : à qui doivent être payés les régimes ? Quelles sont les personnes qui possèdent des droits sur les palmeraies ? Une fois que cette recherche aurait abouti, on envisagerait de cadastrer la palmeraie.

(1) Géographe. Orstom.

(2) Ethnologue. Directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Une telle enquête, qu'a-t-elle révélé ? Elle a montré que nous étions dans une période où la propriété collective des groupes de parenté, des fragments de lignage ou des lignages, qui ont une hiérarchie, était en train de se décomposer. Elle ne se décomposait pas du tout sous l'impact d'un développement économique à l'europpéenne : c'était une palmeraie ancienne où, au sein des formations parentales qui détenaient les droits collectifs sur les palmiers, il y avait une répartition de la terre entre les chefs de famille ; mais à leur mort, les droits fonciers restaient dans leur descendance et il se constituait une véritable propriété privée par la perte du droit qu'avait le chef du groupe de parenté de pouvoir redistribuer les terres à la mort de ceux qui les avaient exploitées : autrement dit les droits collectifs étaient en train de disparaître.

De ce fait, les chefs de famille n'avaient plus que des parcelles très petites et, lorsqu'elles étaient partagées entre des enfants, elles diminuaient encore. Ils faisaient vendre les régimes par leurs épouses, car les femmes de cette partie de la côte africaine sont commerçantes et vendent une partie de la production des terres de la collectivité ou de leur mari. Or, au fur et à mesure que les parcelles se réduisaient, les exploitants avaient de moins en moins de ressources et lorsqu'ils devaient faire face à des obligations lourdes (mariages, funérailles, manifestations religieuses), ils mettaient alors leur parcelle en gage : ils perdaient leurs droits sur les régimes et l'exploitation des palmiers tant que le remboursement n'était pas achevé.

Cette situation s'était développée avant la guerre et amplifiée après. Lorsque, par la suite, furent installées des usines qui permettaient de traiter les régimes sur place et non plus en Europe, les représentants des usines qui se rendaient dans la palmeraie pour acheter des régimes se heurtaient à des gens qui voulaient être payés en tant qu'exploitants et à d'autres qui prétendaient l'être en tant que détenteurs des droits fonciers. Il se développait ainsi un conflit car les propriétaires qui avaient mis leurs terres en gage pour une somme dérisoire, à l'époque où il n'y avait pas d'usines, voyaient augmenter le prix des régimes. La mise en gage n'était jamais enregistrée par contrat, la procédure était orale, et des palabres sans fins se développaient, sans que les représentants des usines puissent trancher.

C'est pourquoi, le gouvernement du Dahomey demanda qu'une enquête soit effectuée : celle-ci montra que l'on se trouvait devant une situation quasiment inextricable, avec des gens en conflit sans qu'il y ait de preuves écrites de ce qui s'était passé cinq ou dix ans auparavant. On avait envisagé d'identifier les propriétaires pour cadastrer : on découvrait une situation complexe où le droit collectif faisait place à l'appropriation privée, qui débouchait sur la mise en gage.

– *Les terres avaient été mises en gage sans durée déterminée ?*

– Elles étaient en gage jusqu'à ce que l'on ait remboursé. Les sommes avancées pour des besoins immédiats, tels que funérailles ou mariage, ne pouvaient le plus souvent être remboursées en raison du faible revenu des propriétaires : ceux-ci laissaient exploiter leur palmeraie jusqu'au terme de leur remboursement et cela traînait parfois jusqu'à ce qu'ils abandonnent leurs droits initiaux. L'enquête a donc révélé une situation ambiguë et montré que les problèmes de développement seraient très difficiles à résoudre du côté

paysan ; par ailleurs nous avons apporté un document qui fait état d'une situation très mal connue jusque-là, avec la décomposition de l'appropriation par les collectivités parentales dans un pays où il existait une exploitation commerciale. On a versé une pièce aux archives de l'histoire économique du sud du Bénin. Je pense, en tout état de cause, que nous apportions des éléments intéressants sur le plan économique et le plan pédagogique, même s'ils ne permettaient pas de résoudre des problèmes complexes. Cette enquête m'a appris, sur la situation réelle des populations, des choses que, sans doute, je n'aurais pas connues si je m'étais contenté de l'habituelle description des institutions sans entrer dans les aspects conflictuels.

– Tu as eu l'expérience, rare pour un Français, de commencer tes recherches par de l'anthropologie appliquée...

– À l'époque nous étions plusieurs à revenir des États-Unis – Marguerite Dupire en était je pense – qui avons accepté avec entrain de participer à des enquêtes de ce genre, ce qui n'empêchait pas de prévoir ultérieurement des enquêtes classiques de reconstitution de l'histoire ou de description des institutions des sociétés africaines : mais je n'avais aucun préjugé défavorable à des recherches qui pouvaient contribuer à tenter de résoudre des problèmes économiques.